

Si vous faites un don de 100€ il vous coûtera moins de 34 €

Si vous désirez faire un don à titre personnel ou au nom d'une entreprise, vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôt des 2/3 pour un particulier et de 60% pour une entreprise. Vous pouvez suivre ces liens pour accéder aux formulaires correspondants :

«don particulier»

«don entreprise»



«Gaston la Glace», qui propose ses délicieux rafraîchissements sortis des cales de son triporteur le long de la Petite-Plage, est notre premier donateur. Nous le remercions chaleureusement.